



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## Récapitulatif des caractéristiques des principaux statuts juridiques des entreprises

	Propriétaires de l'entreprise	Capital social	Responsabilité des propriétaires	Partage des bénéfices	Dirigeants
<b>Entreprise individuelle</b>	Un entrepreneur unique, seul propriétaire	Pas de capital social. L'entreprise n'a pas d'existence juridique propre. Le patrimoine de l'entreprise et celui de l'entrepreneur sont confondus.	Responsabilité totale. En cas de faillite de l'entreprise, l'entrepreneur peut tout perdre, y compris ses biens personnels.	L'entrepreneur perçoit la totalité des bénéfices.	L'entrepreneur est seul à prendre les décisions.
<b>Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)</b>	Une EURL est une SARL avec un seul associé, unique propriétaire de l'entreprise.	La totalité du capital social appartient au seul propriétaire. L'entreprise a son propre patrimoine, séparé de celui du propriétaire.	Responsabilité limitée au montant des apports. En cas de faillite, le propriétaire ne perd que le capital qu'il a apporté.	L'associé unique perçoit la totalité des bénéfices.	Le propriétaire est seul à prendre les décisions. Comme pour la SARL, on l'appelle le gérant.
<b>Société par actions simplifiées (SAS)</b>	1 associé minimum - pas de maximum (personne physique ou morale)	37 000 euros minimum. 50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans. A compter du 1er janvier 2009, capital librement fixé par les actionnaires.	La responsabilité des associés est limitée au montant de leurs apports. Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.	En fonction des actions	Les associés déterminent librement dans les statuts les modalités d'adoption des décisions. Certaines décisions doivent cependant être obligatoirement prises collectivement (approbation des comptes, modification du capital...).
<b>Société à responsabilité limitée (SARL)</b>	Entre 2 et 100 associés	Le capital social est divisé en parts sociales. Chaque associé possède des parts, en fonction du capital qu'il a apporté.	Responsabilité limitée au montant des apports.	En fonction des parts sociales. Celui qui possède 50% des parts a droit à 50% des bénéfices.	Le gérant est nommé par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Il peut être l'un des associés, ou une personne extérieure à la société.
<b>Société anonyme (SA)</b>	Au moins 7 associés, que l'on appelle des actionnaires.	Le capital social est divisé en actions. Chaque associé possède des actions.	Responsabilité limitée au montant des apports.	En fonction des actions.	Les actionnaires votent pour élire les membres du conseil d'administration, qui élisent à leur tour un président directeur général (PDG).

Le tableau ci-dessous rappelle les dispositions applicables aux entreprises.

- Dispositions réglementaires de droit commun
- Dispositions réglementaires pour les cas particuliers de certains chantiers d'une durée inférieure à 4 mois

### CONSEIL DE L'OPPBTP

	Installations d'accueil dans les chantiers	DUREE DU CHANTIER		Observations, cas particuliers	CODE DU TRAVAIL
		>4 mois	<4 mois		
<b>Local vestiaire</b>	Armoire vestiaires	●	●	inflammables à 2 compartiments	D. 8/01/65 art. 187 R. 232-2-2
			●	si le chantier est trop exigü pour des armoires, possibilité de les remplacer par des patères en nombre suffisant	D. 8/01/65 art. 187 R. 232-2-2
	Sièges	●	●	en nombre suffisant (1 salarié ou bancs)	D. 8/01/65 art. 187 R. 232-2-2
<b>Local réfectoire</b>		●	●	en nombre suffisant, nettoyage après chaque repas	D. 8/01/65 art. 190
		●	●	chauffe gamelle cuisinière ou micro-ondes avec consignes d'utilisation	D. 8/01/65 art. 190
<b>Sanitaires</b>	Lavabos	●	●	lavabos, 1 au moins pour 10 travailleurs ou système de rampes équivalent	R. 232-2-3
	eau pour se laver	●	●	eau courante à température réglable.	R. 232-2-3
			●	si l'eau courante est impossible, possibilité de se raccorder sur un réservoir, avec quantité suffisante, art 189 si possible l'eau doit être à température réglable	D. 8/01/65 art.189
	Moyen de nettoyage, séchage ou essuyage	●	●	savon liquide adapté, rouleaux tissu ou sècheurs électriques adaptés	D. 8/01/65 art. 189 R. 232-2-3
<b>Cabinets d'aisance (W.C., urinoirs)</b>		●	●	un cabinet et un urinoir pour 20 (ou 2 cabinets) papier hygiénique, un cabinet au moins avec poste d'eau	D.8 /01/65 art. 192 R. 232-2-5
<b>Douches</b>		●	●	<b>installation conseillée</b> une douche pour 8 personnes est obligatoire pour les travaux insalubres ou salissants, définis par décrets	R. 232-2-4

SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1 Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	Feuille : DT 8 / 12



# LES ÉLINGUES

## ÉLINGUE RONDE SANS-FIN NORMALISÉE en POLYESTER et SUPRATEC RÉF 4428

Pour définir vos élingues indiquer : la REFERENCE, CODE et la longueur "L" à la demande

Coefficient d'utilisation 1/7

Bague de marquage indiquant la charge d'utilisation

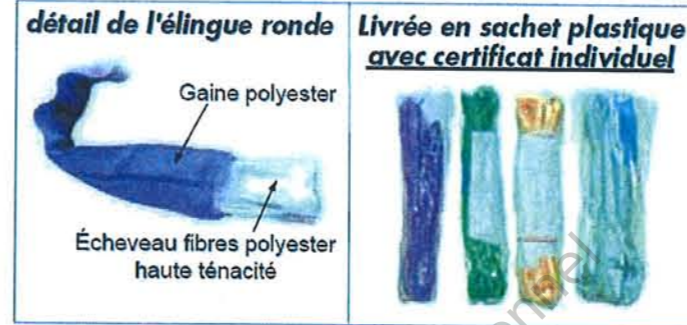
Angle supérieur à 60° INTERDIT

### Qualité STANDARD

- Fibres et gaine en POLYESTER
- Résiste aux ultraviolets, aux graisses, à la saleté, et à l'eau salée

### SUPRATEC (Qualité TECHLON)

- La nouvelle génération d'élingues issues d'une technique de pointe, mariage parfait entre le POLYESTER et le TEFLON
- Le tissage est en écailles de poisson
- L'élingue est protégée des agressions de l'huile et de la boue
- L'élingue est imperméable et plus résistante aux coupures
- La durée de vie de l'élingue est augmentée



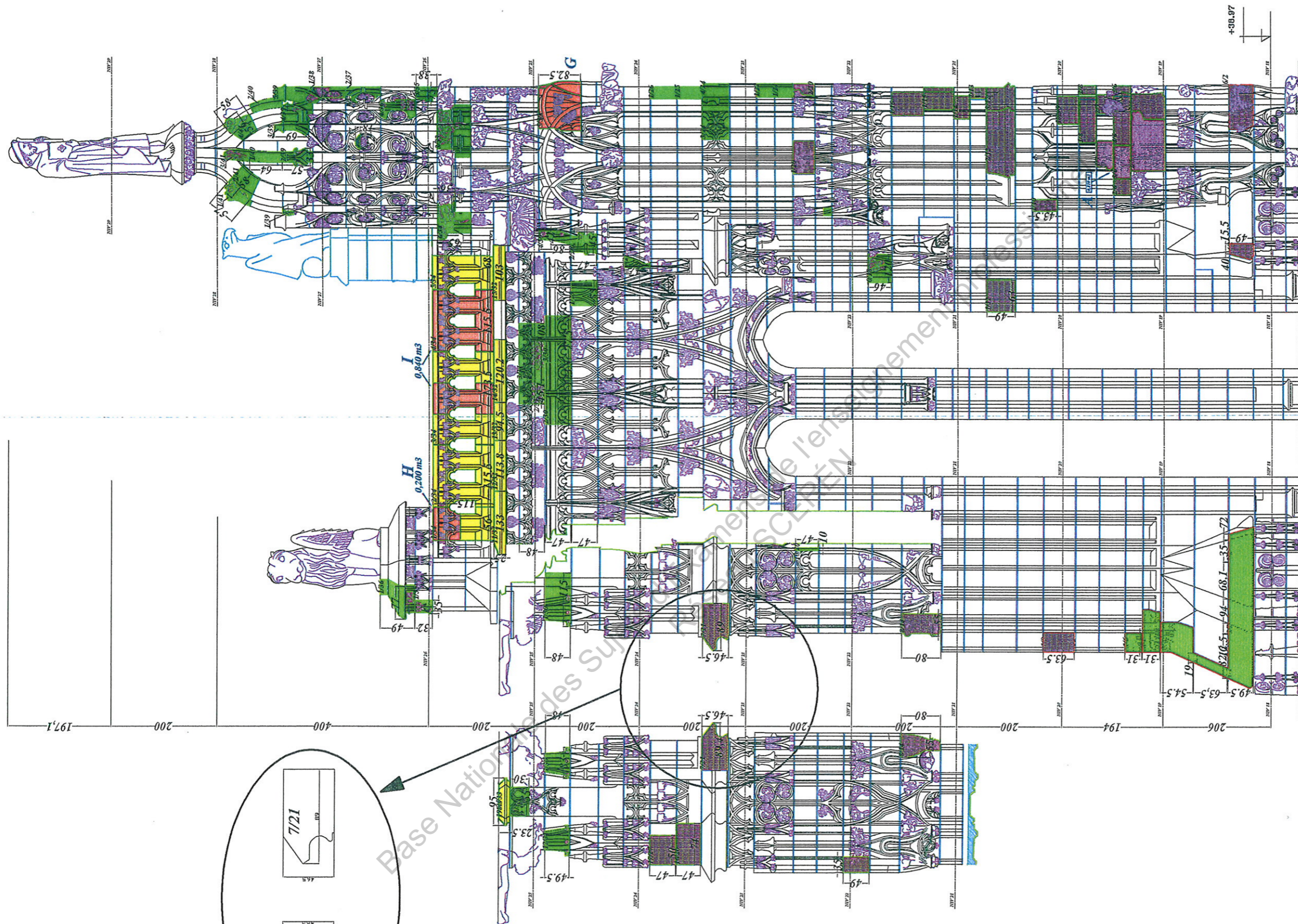
CODE	C.M.U. avec 1 seule élingue ronde (en KG)							
	mode d'élingage	simple direct	nœud coulant	angle d'inclinaison				
				0° à 7°	7° à 45°	45° à 60°	7° à 45°	45° à 60°
STANDARD	coefficient :	1,0	0,8	2,0	1,4	1,0	0,7	0,5
MT	CMU 1T	1000	800	2000	1400	1000	700	500
NT	CMU 2T	2000	1600	4000	2800	2000	1400	1000
PT	CMU 3T	3000	2400	6000	4200	3000	2100	1500
QT	CMU 4T	4000	3200	8000	4500	4000	2800	2000
RT	CMU 5T	5000	4000	10000	7000	5000	3500	2500
RAT	CMU 6T	6000	4800	12000	8400	6000	4200	3000
ST	CMU 8T	8000	6400	16000	11200	8000	5600	4000
-	CMU 10T	10000	8000	20000	14000	10000	7000	5000
-	CMU 12T	12000	9600	24000	16800	12000	8400	6000
-	CMU 15T	15000	12000	30000	21000	15000	10500	7500
-	CMU 20T	20000	16000	40000	28000	20000	14000	10000

### Exemples de références :

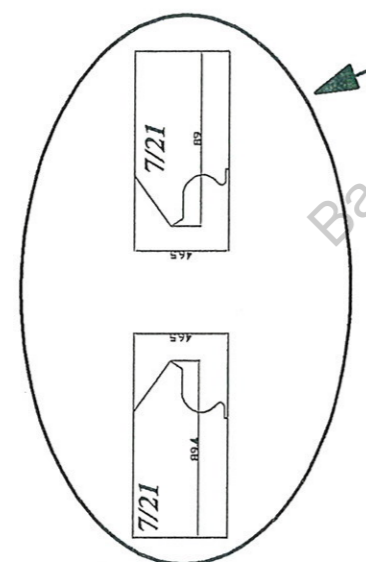
3 tonnes standard en 2 m = 4428P20 - 5 tonnes SUPRATEC en 5 m = 4428RT50

C.M.U plus de 25 tonnes à 100 tonnes sur demande

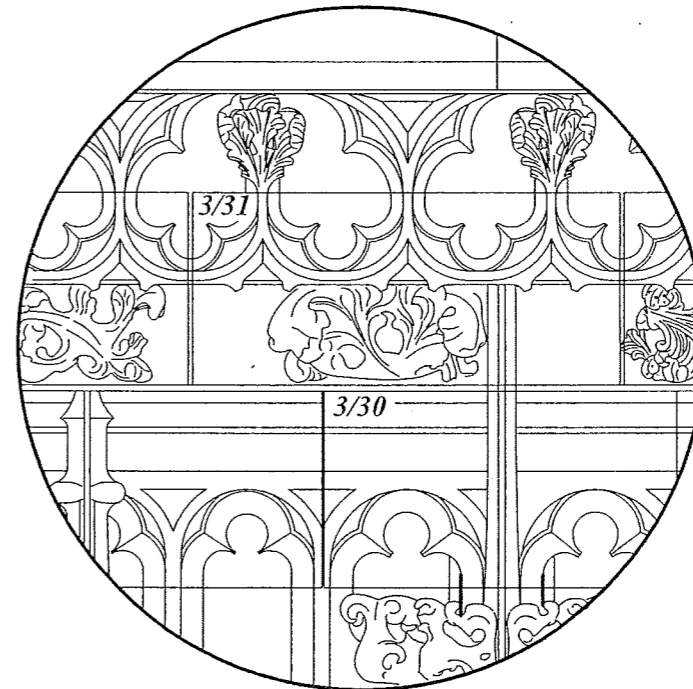
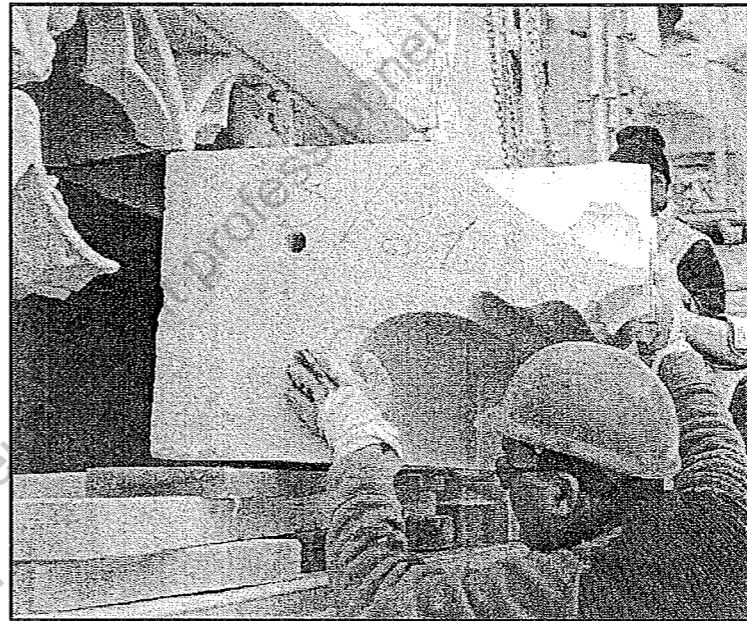
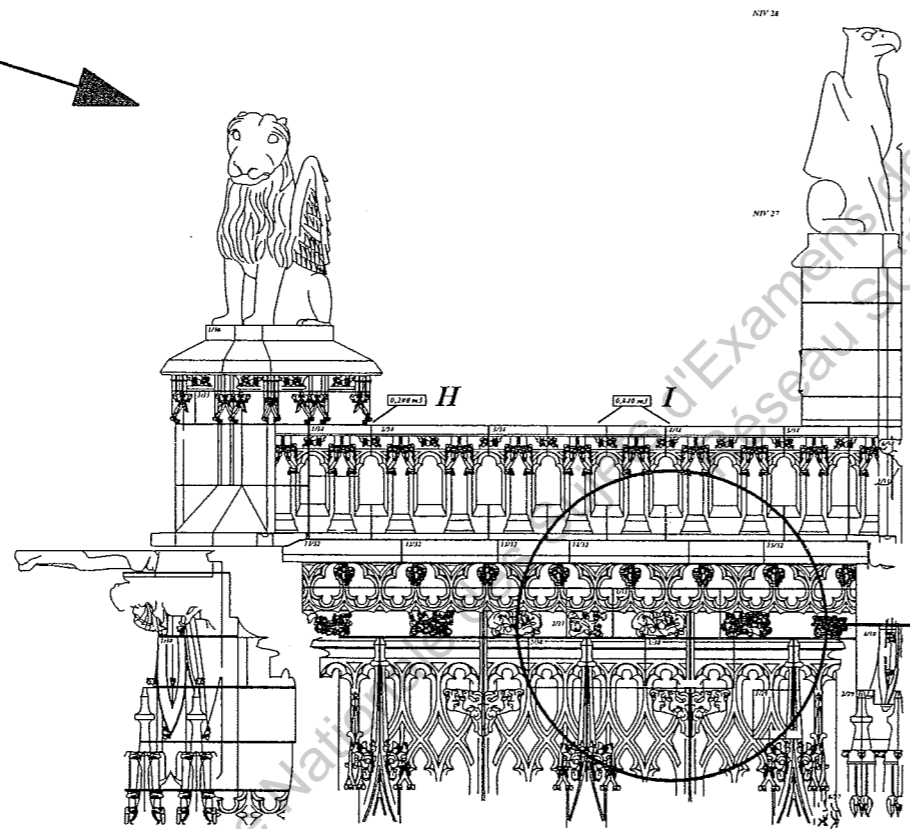
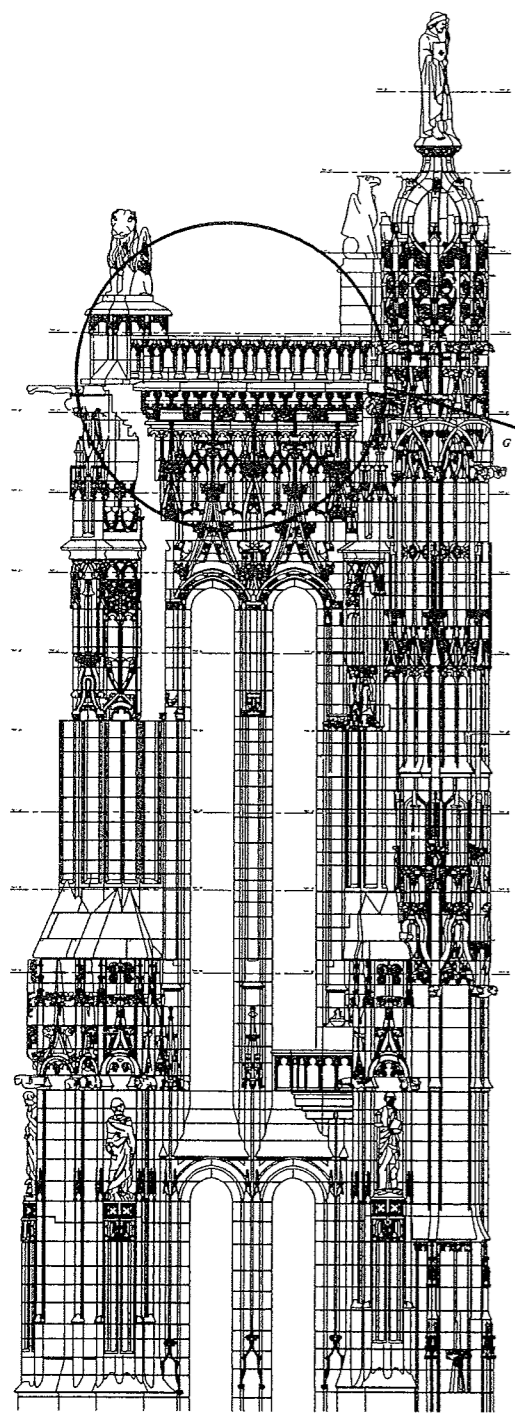
SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1 Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	Feuille : DT 9 / 12



- Pierre de st Leu
- Pierre de Liais
- Pierre de Roche franche
- Pierre a conserver

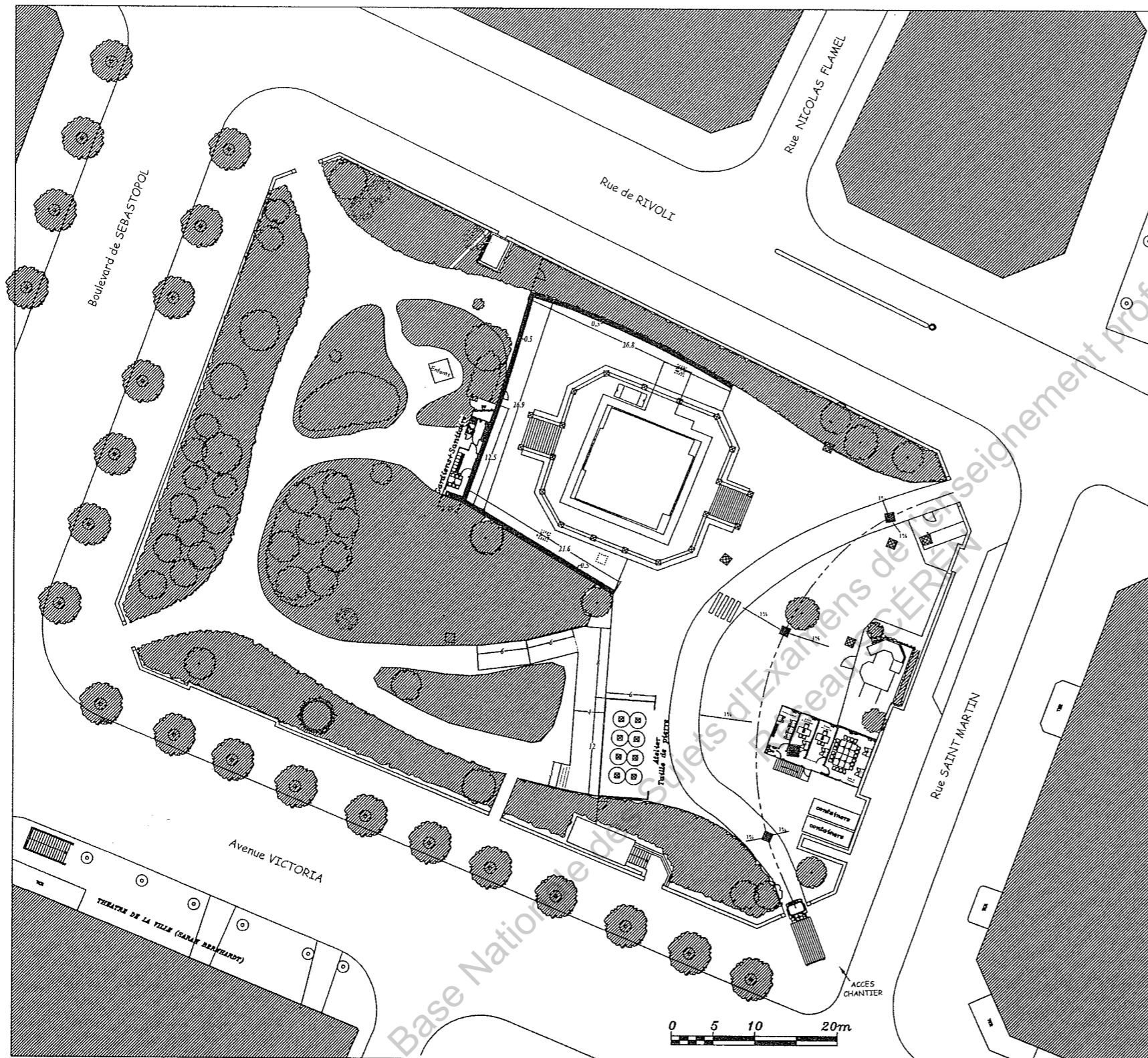


SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1 Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	Feuille : DT 10 / 12

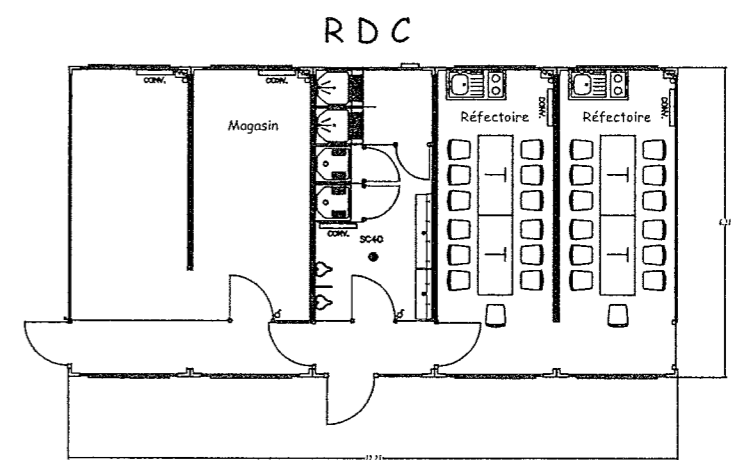
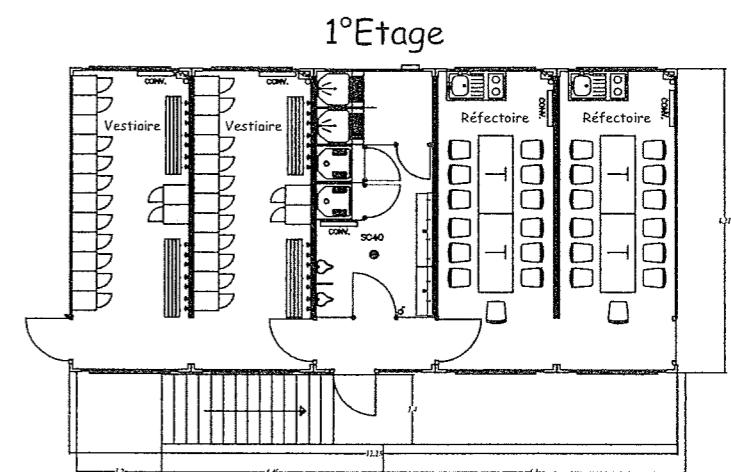
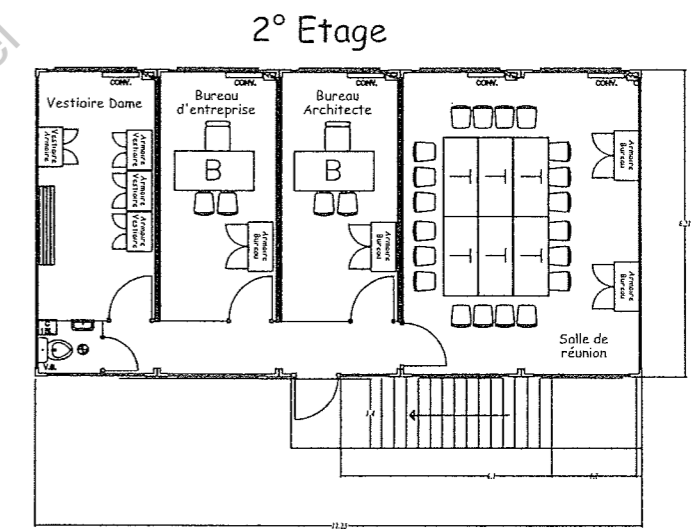
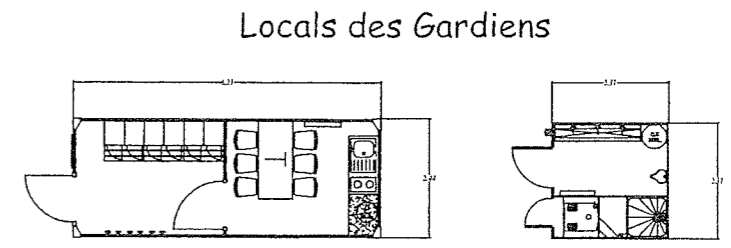


ELEVATION DE LA TOUR ET ZONE D'ETUDE

SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1	Feuille :
	Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	DT 11 / 12



# PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER



SUJET NATIONAL	BP METIERS DE LA PIERRE	Session
Durée : 4 h 30 – Coefficient : 4	Epreuve E1	Feuille :
	Etude, Préparation et suivi d'un ouvrage	DT 12 / 12

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.